



FORMATION DE COORDINATEURS DE MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESIONNELLES (MSP)

Formation PACTE : Programme d'Amélioration Continue du Travail en Équipe

OBJECTIFS

Consolider la fonction de management des équipes pluri-professionnelles en appui aux leaders professionnels et aux équipes soignantes. Soutenir l'évolution, dans la durée, des cultures et des pratiques professionnelles pour une amélioration du service rendu aux populations et des conditions de vie au travail.

DÉMARCHE

« Formation-action » favorisant le partage d'expérience et la résolution de problèmes.

Fruit d'un partenariat entre l'EHESP, l'ARS et AVEC Santé Nouvelle-Aquitaine.

Inscrite dans la politique d'accompagnement des regroupements pluriprofessionnels de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : organisée au niveau régional en partenariat avec la fédération AVEC Santé Nouvelle-Aquitaine.

ENSEIGNEMENT

T0 en **janvier 2027** (date à confirmer ultérieurement) - à Cenon.

Mixte :

- À distance : E-learning
- Présentiel : 5 séminaires à Cenon
 - T1 le **4 et 5 mars 2027**
 - T2 le **27 et 28 mai 2027**
 - Temps mémoire le **7 juillet 2027**
 - T3 le **9 et 10 septembre 2027**
 - T4 le **21 et 22 octobre 2027**

ENSEIGNEMENT

5 modules

- Prise de fonction du coordinateur
- Projet de santé
- Dynamique collective
- Démarche qualité
- Gestion de structure

Les séminaires en présentiel sont obligatoires.

PUBLIC CIBLE

Prérequis : être en poste sur les fonctions visées de coordination dans une maison de santé pluriprofessionnelle avec un projet de santé validé par l'ARS. Quel que soit son statut (salarié, professionnel de santé, auto entrepreneur, etc.). Il est obligatoire d'avoir un tuteur membre de l'équipe qui sera le référent de l'apprenant lors de cette formation. Il est nécessaire d'avoir un temps dédié et identifié d'au moins 0,4. ETP, si moins un complément d'informations sera demandé.

CANDIDATURE

Formation PACTE financée par l'ARS et certifiante (diplôme d'établissement) validée sous conditions de validation d'un travail personnel continu et d'un mémoire. Les frais d'hébergement, transport, restauration et perte d'activité sont à la charge de la MSP.

Si votre équipe souhaite proposer une candidature (une seule personne par structure) faites-nous parvenir un **CV**, une **lettre de motivation** ainsi qu'une **lettre rédigée par le référent de la structure et la fiche de renseignements complétée**. Ce document doit être signé par le référent de la structure et le futur coordinateur.

Un copil (ARS/EHESP/AVECSANTÉ NOUVELLE-AQUITAINE) validera avant le 18 décembre 2026 les candidatures.

Une fois votre candidature validée, une **journée d'information (T0)** sera proposée courant janvier 2027 (date à confirmer) à **Canon** pour les candidats avec la présence en distanciel ou présentiel du tuteur de l'apprenant.

DÉPÔT

Les dépôts de candidature sont à adresser à Pascal Chauvet :
pascal.chauvet@avecsante-nouvelleaquitaine.fr

Au plus tard avant le 13 novembre 2026

